



Avis de Soutenance

Monsieur Souleymane SANGARE

Sciences Politiques

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés :

Le droit international à l'épreuve du terrorisme : réflexion sur le recours à la force contre les groupes armés non étatiques qualifiés de "terroristes" dans le cadre de l'opération Serval au Mali et ses suites

dirigés par Monsieur Pierre ESPLUGAS et Madame Danielle CABANIS

Soutenance prévue le **jeudi 13 avril 2023 à 14h30**

Lieu : Université Toulouse 1 Capitole

Salle des thèses

Composition du jury proposé

M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT	Université Toulouse Capitole	Directeur de thèse
Mme Danielle Cabanis CABANIS	Université Toulouse Capitole	Co-directrice de thèse
M. Christian VALLAR	Université Côte d'Azur	Rapporteur
M. Didier BAISSSET	Faculté de droit de Perpignan	Rapporteur
Mme Clémentine BORIES	Université Toulouse Capitole	Examinatrice
Mme Marie-Hélène GOZZI	Université de Corte	Examinatrice
M. Bakary CAMARA	Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako	Examinateur

Mots-clés : Terrorisme, Recours à la force, Droit international et droit international humanitaire, opérations militaires Serval et Barkhane, groupes armés non étatiques, Mali - France - Sahel- coopération

Résumé :

Le droit international est confronté à une normalisation du recours à la force contre le terrorisme, plus précisément des groupes armés non étatiques se livrant à des actes de terrorisme en temps de paix ou en temps de conflit armé. S'il est difficile de s'opposer à la réponse militaire, la tendance à la normalisation de l'emploi de la force contre des groupes armés, et face auxquels ce droit se met d'ailleurs en retrait, conduit à interroger l'applicabilité du régime juridique du recours à la force tel que consacré par la Charte des Nations Unies. Ainsi, il ne s'agit pas de répondre à la question de savoir si l'emploi de la force contre le terrorisme est bien ou mauvaise, mais d'examiner le fondement juridique sur lequel reposerait la riposte. En effet, la lutte contre les groupes armés (AQMI et affiliés) se livrant à des actes de terrorisme dans le contexte du conflit armé non international au Mali a donné lieu depuis janvier 2013, à des opérations militaires qui ont été menées en particulier par la France. Cette thèse propose donc d'examiner l'usage de la force comme réponse contre le terrorisme à la lumière du droit international dans le cadre d'abord de l'opération Serval, ensuite ses suites. Le droit naturel de légitime défense est-il pertinent ? Son invocation est-elle justifiée juridiquement contre AQMI et affiliés au Mali ? Qu'en est-il comparativement de la riposte contre l'Etat islamique en Syrie ou en Irak ? Dans quelle mesure le consentement, qui n'est pas codifié en droit international, a priori donc imprécis justifie le recours à la force contre le terrorisme au Mali ? Qu'en est-il de l'applicabilité du droit international humanitaire en particulier et du respect des règles dans la conduite des hostilités dans les suites des opérations militaires ? Mais les suites se caractérisent par la nécessité de développer une réponse collective contre le terrorisme. Il faut interroger le cadre d'une telle réponse et la nature de la coopération au Sahel.